

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le jeudi 8 avril 2021 à 8 h par vidéoconférence conformément au décret 489-2021 du gouvernement du Québec daté du 31 mars 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Soucy, maire suppléant.

SONT ABSENTS :

Monsieur Bernard Gaudreau	Maire
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
---------------------	----------------------------------

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu un courriel du maire, monsieur Bernard Gaudreau expliquant son absence et celle de la conseillère, madame Marie-Michelle Pagé. Ces derniers demandent que soit consigné au procès-verbal leur absence afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel ou perçu concernant les discussions et le vote relativement à toute résolution concernant le projet de développement dans le secteur nord (zones A-8 et A-13) étant donné que leurs parents et beaux-parents sont propriétaires dans ce secteur.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h)

Tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance, et ont consenti unanimement à ce que soient discutés et traités, le sujet suivant :

21-04-70 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Désistement de la demande d'exclusion de la zone agricole pour des fins urbaines auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
3. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **DÉSISTEMENT À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR DES FINS URBAINES AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

21-04-71

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par sa résolution numéro 20-09-197, adoptée le 24 septembre 2020, le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole visant, notamment, à procurer des espaces additionnels à des fins résidentielles dans le secteur de la route Gravel;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ, aux termes d'un compte rendu de la demande et orientation préliminaire en date du 28 janvier 2021, au dossier 429318, a indiqué qu'elle entendait refuser cette demande pour certaines considérations qui y sont exposées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a sollicité et obtenu de la Commission une suspension de ce dossier pour être en mesure, avec l'assistance de ses consultants de la firme BC2, de procéder à des analyses complémentaires à l'égard de certains éléments énoncés au compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il est nécessaire de poursuivre l'analyse des éléments soulevés par la Commission dans son compte rendu de la demande et orientation préliminaire au-delà de la période de suspension autorisée jusqu'au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de se désister de la demande d'exclusion déposée au dossier 429318 pour que le conseil municipal puisse éventuellement élaborer dans le futur une autre demande afin de répondre aux besoins de développement de la ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

QUE le mandataire de la Ville au dossier de la firme Tremblay Bois avocats est autorisé par la présente résolution, dans le contexte du préambule, à déposer un désistement de la demande d'exclusion au dossier 429318 de la CPTAQ.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ
DES MEMBRES PRÉSENTS**

3. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

21-04-72

Monsieur le maire suppléant lève la séance à 8 h 32 sur proposition de monsieur Carl Trudel, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire suppléant reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Jean-Pierre Soucy
Maire suppléant

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière